



Coss Infos

Agenda 21: Doucement la dose!

**Des dizaines de milliers de micropolluants se «baladent» dans les eaux!
Comment? Pourquoi? Que faire?**

Par
Claude-Alain Monnard

Le site de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) relève que l'analyse de la situation dans les cours d'eau et les lacs suisses a montré que, malgré l'efficacité de la législation et la qualité des stations d'épuration (STEP), de nombreuses substances synthétiques passent à travers les mailles du filet. En effet, dans les bassins des STEP, ce sont des micro-organismes qui dégradent les polluants. Ils parviennent facilement à «manger» ceux qui sont d'origine naturelle, mais ils peinent à «éliminer» ceux qui ont été inventés par l'industrie chimique.

Soins du corps, maquillage, vaisselle, médicaments, lessive, entretien du ménage, bricolage, jardinage et pour bon nombre des tâches quotidiennes, nous avons sous la main un ou plusieurs produits que nous versons, étalons ou dispersons!



René Devantay, président de l'Association intercommunale.

«Alerte aux micropolluants»

C'est le titre d'un livre paru en 2011, écrit par deux scientifiques de l'Université de Lausanne. Dans une interview radiophonique, Nathalie Chèvre, l'une des auteurs, précise que plusieurs dizaines de milliers de



Vue de la Step intercommunale de Penthaz.

MAC

substances artificielles se retrouvent dans l'environnement ou dans des tissus d'êtres humains en toutes petites quantités, d'où leur nom de micropolluants. On peut en trouver 1 microgramme (1/1'000^e de gr) par litre, ou l'équivalent de 1 morceau de sucre dilué dans une piscine olympique. Parfois, ce taux est du nanogramme, c'est-à-dire 1/1'000^e d'un morceau de sucre. Même à cette dose homéopathique, Nathalie Chèvre parle d'effets difficilement quantifiables par rapport à leur dangerosité potentielle.

Effet cocktail

Une substance seule a un certain effet, mais dix mises ensemble auront des actions différentes. L'effet cocktail amplifie les réactions chimiques. Un de ses collègues le résume par la «formule» suivante: 0 + 0 + 0 = 4! L'effet cocktail est voulu dans les médicaments et les pesticides. L'alliage de substances chimiques agit de manière plus intense que la substance active seule.

Les craintes des scientifiques sur le long terme concernent tout particulièrement ceux qui peuvent agir comme des perturbateurs endocriniens. Ces dernières années, nous avons pu observer une féminisation de certaines populations de poissons ou d'amphibiens, ainsi qu'un nombre plus élevé de cancers chez des ba-

leines comme les bélugas. D'autre part, il est à noter que la fertilité masculine a diminué de moitié en 50 ans! La scientifique ajoute que si des relations de cause à effet sont mises en évidence en laboratoire, il n'en va pas forcément de même dans l'environnement. On ne peut que faire des suppositions quand on se trouve dans un site contaminé où l'on observe ces effets, mais très certainement, il y a un lien.

Prise de conscience

Des documents transmis par René Devantay (président de l'Association intercommunale pour l'épura-

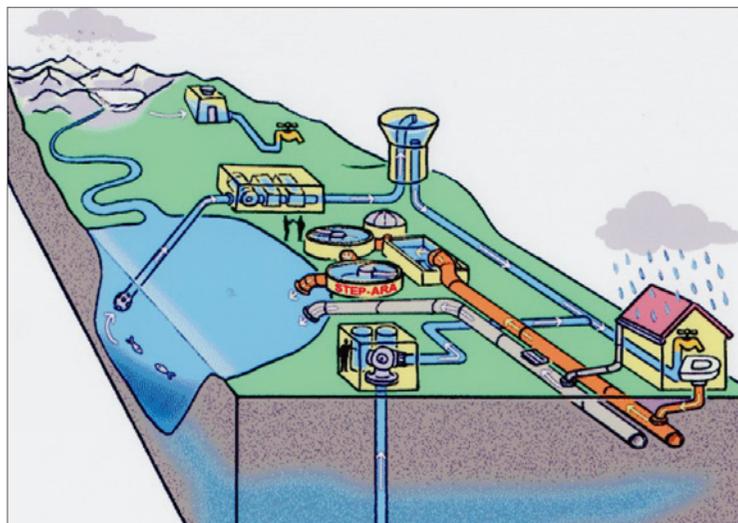
tion des eaux usées regroupant Cossonay, Penthaz, Penthalaz, Dailens et bientôt Bettens) précisent que, de décembre 2009 à avril 2010, une consultation a été menée auprès d'un certain nombre d'intervenants. Organisée par le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), elle avait pour objet le projet de modification de l'ordonnance sur la protection des eaux.

Les destinataires étaient, par exemple, les cantons, des communes, les partis politiques, des organisations de défense des consommateurs et de l'environnement ou des associations du monde économique et industriel. Quelques chiffres:

- 69 participants pensent qu'il importe d'entreprendre quelque chose et la majorité adhère à l'esprit du projet
- 11 jugent qu'il n'est pas urgent d'agir
- 30 estiment opportun le moment choisi pour modifier l'ordonnance.
- 42 trouvent le projet prématuré quand 2 estiment, au contraire, qu'il est trop tardif.

On relève ainsi pas mal d'avis divers qui mettent en évidence la complexité du problème.

Suite en page 7



Cycle de l'eau à travers les STEP.

Coss Infos



En bref

Suite de la page 6

Qui peut agir?

Face au lot d'inconnues dans ces substances que nous absorbons chaque jour et dont nous ne connaissons pas les effets et la dangerosité potentiels, ne faudrait-il pas appliquer le principe de précaution drastique? *Oui*, précise Nathalie Chèvre, *en tout cas en grande partie. Chaque acteur a un rôle à jouer dans cette application: les fabricants, les consommateurs et les autorités.* En 2006, les députés européens ont voté une législation visant à ce que les firmes désirant mettre des substances chimiques sur le marché montrent leur innocuité pour l'homme et l'environnement avant de les commercialiser. *L'application de cette loi se met en place gentiment. On espérait que les 30'000 substances chimiques sur le marché seraient évaluées d'ici 2018, mais on se rend compte que c'est complètement utopique et que cette démarche prendra beaucoup plus de temps.*

Les cantons romands ont édité sur le site www.energie-environnement.ch une liste de règles ou de conseils pour diminuer la présence de ces micropolluants dans les eaux.



Ce site est bien fait, relève Nathalie Chèvre, on peut ainsi mettre en pratique au quotidien des gestes concrets et simples.

Finalement, ce sont quand même surtout les fabricants et l'industrie chimique qui peuvent agir à la source. Le terme de «chimie verte» est apparu il y a quelques années. *Cette chimie permettrait de remplacer des substances potentiellement dangereuses par d'autres qui seraient non agressives pour l'homme et l'environnement.* Le principe est, lors de la création d'une substance chimique, de prendre en compte son devenir et le risque qu'elle représente. *Ce principe reste encore au niveau des idées. Mais je pense qu'on*

va dans la bonne direction, même si on est encore très loin d'avoir résolu les problèmes et répondu à toutes ces interrogations! ■

Concrètement

Nathalie Chèvre recommande globalement de:

- Ne pas jeter de produits chimiques dans les toilettes ou les éviers, ni dans le réseau de grilles d'égouts extérieures.
 - Limiter l'utilisation de trop grandes quantités de produits pour le ménage ou pour l'hygiène.
 - Modérer l'emploi de pesticides dans les jardins ou sur les balcons.
- Le site www.energie-environnement.ch déjà cité dans l'article donne une foule d'informations sur la question. Sur les divers prospectus traitant du sujet, on peut lire que pour protéger nos eaux contre les polluants, il s'agit notamment de:
- choisir des produits plus naturels
 - doser au plus juste
 - se passer des substances inutiles

Il existe des liens vers des documents (poster, prospectus, fiches-conseils, images symboliques ou contes) qui aideront non seulement à s'informer et à agir, mais aussi à passer l'information à autrui.

Sites traitant du sujet:

www.energie-environnement.ch
www.leman21.ch
www.bafu.admin.ch/
www.labosafe.ch
www.lausanne.ch
www.micropolluants.ch
www.actu-environnement.com
www.ozone.ch ■

«Doucement la dose», à disposition au Greffe municipal

À propos de la STEP intercommunale de Penthaz

La station d'épuration de l'AIEE, située sur la commune de Penthaz, a été mise en service en 1972. Un comité de direction composé de 3 membres et d'un secrétaire comptable ainsi qu'un conseil intercommunal de 26 personnes gèrent la STEP.

La station d'épuration a une capacité de 8'500 équivalents-habitants pour une charge actuelle de 7'500 habitants. Elle traite annuellement plus de 800 millions de litres d'eau, soit 300 litres par habitant et par jour. Pour se faire une idée de cette quantité annuelle, il faut imaginer un parallélépipède d'eau dont la base aurait les dimensions d'un terrain de football (100 x 75 mètres) et une hauteur de 110 mètres. Pour comparaison, les silos des Grands Moulins mesurent 60 mètres.

Notre STEP n'est pas équipée par rapport aux micropolluants. Cependant, le Conseil intercommunal a voté un budget de 15 millions de francs pour une réfection complète des installations! précise René Devantay. Sa capacité sera portée à 15'000 équivalents-habitants et les responsables ont prévu une surface de 100 m² destinée aux futures installations liées au traitement des micropolluants qui seront imposées par le gouvernement, ce qui arrivera inéluctablement. *Le Conseil National aurait déjà dû se prononcer d'ailleurs!* René Devantay ajoute que des contrôles réguliers sont effectués et que la STEP se situe dans la norme tolérée. *Ici, nous sommes moins touchés par les micropolluants issus de l'industrie, mais pour le reste, c'est comme partout.* Quelles que soient les mesures prises, il estime la sensibilisation de la population encore et toujours indispensable. *Quand on voit ce que charrient les eaux usées, je me pose des questions. Pour arriver à un résultat, il faut sans cesse taper sur le clou!* ■

Conseil communal

La première séance du Conseil communal de l'année 2012 se déroulera le 20 février à 20h15 à la Maison de Ville, située sur la Place du Temple. Il est rappelé que les séances du Conseil sont publiques.

A l'ordre de jour, outre les points réglementaires, figureront les objets suivants:

Préavis municipal No 01/2012 concernant l'extension du centre de tri des déchets; présentation du projet de salle polyvalente avec la collaboration de M. Fehlmann, architecte; présentation de l'état d'avancement du PGA/RPGA de notre Commune avec la collaboration de M. Ollivier, urbaniste; informations relatives à la nouvelle organisation de la bibliothèque municipale puis visite des locaux transformés; communications de la Municipalité; propositions individuelles et divers.

Déplacement du marché

Ce matin, comme annoncé à plusieurs reprises, le marché du vendredi est déplacé de la place de la Vy-Neuve à la rue des Laurelles. Dorénavant, les places de parc de cette place seront gratuites tous les matins de marché.

Cette mesure est prise pour faciliter le parage des clients du marché et des commerces et bureaux alentours; nous remercions les autres usagers, ceux désirant par exemple une place pour toute la matinée, de se parquer ailleurs

Bureau de vote

Sur décision du bureau du Conseil communal, le bureau de vote sera désormais ouvert lors de chaque dimanche de scrutin, de 10h à 11h et non plus de 11h à 12h.

Prochains scrutins le dimanche 11 mars 2012: Election du Conseil d'Etat (1er tour); élection du Grand Conseil et votations fédérales (5 objets).